

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

11 septembre 2012

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 11 septembre 2012 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.

MM. Pierre-Luc Guertin, Daniel Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Absent : M. Christian Valois, conseiller.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2012-194

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

-Terrain Hydro-Québec;

-Don Place aux Jeunes.

2012-195

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question portant sur l'ordre du jour.

2012-196

Adoption du procès-verbal du 7 août 2012

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que le procès-verbal du 7 août 2012 est adopté sans amendement.

2012-197

Comptes à payer liste 2012-09

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2012-09 au montant de 411 763,26 \$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2012-198

Dépenses incompressibles – Août 2012

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois d'août 2012 au montant de 99 365,38\$ est adopté sans amendement.

2012-199

Autorisation de signature

Entente inter-municipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola est partie à l' « *Entente relative à la protection contre l'incendie* », telle entente ayant été signée le 9 août 1982;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque conformément à la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'actualiser celle-ci et la remplacer par une nouvelle entente ayant pour titre « *Entente inter-municipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie* »;

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du projet de la nouvelle entente et en accepte les dispositions;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Philippe Bettinger, appuyé par Daniel Valois et résolu unanimement :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, l'entente inter-municipale ayant pour titre : « *Entente inter-municipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie* »;

**Que** l'entente inter-municipale ayant pour titre : « *Entente inter-municipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie* » fait partie intégrante de la présente résolution.

2012-200

Dérogation mineure – M. Michel Rocray & Dame Patricia Girard

Cette résolution est remise au 2 octobre 2012.

2012-201

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 442-2012 (hauteur des haies)

**Projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 237 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire amender le règlement numéro 237;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Daniel Valois, appuyé par Pierre-Luc Guertin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :** le projet de règlement portant le numéro 442-2012 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE I** Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**ARTICLE II** Le règlement de zonage numéro 237 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant suite à l'alinéa b) de l'article 4.6, soit ;

La hauteur d'une haie le long de la ligne latérale au-delà la cour avant et le long de la ligne arrière, la hauteur peut être portée à 2.44 mètres de haut.

La hauteur d'une haie le long de la ligne latérale en cour avant peut être portée à 1.2 mètre sous réserve de l'alinéa a) et e).

**ARTICLE III** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2012-202

Adoption du règlement numéro 444-2012 (agrandir CA1 à même RB2)

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire amender le règlement numéro 237;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 3 juillet 2012.

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Boucher, appuyé par Pierre-Luc Guertin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le règlement portant le numéro 444-2012 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE I** Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

**ARTICLE II** Le but du présent règlement est d'amender le règlement de zonage numéro 237 afin d'extensionner la zone CA1 à même la zone RB2.

**ARTICLE III** L'annexe I du présent règlement modifie la carte de zonage Z-1 du règlement de zonage numéro 237 et fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE IV** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2012-203

Demande de soumission – ouverture chemin d'hiver de tolérance

Il est proposé par Nathalie Ross, appuyé par Philippe Bettinger et résolu unanimement de demander des soumissions sur invitation pour le déneigement de la rue desservant les numéros civiques 1167 à 1187-A rang Saint-Michel d'une longueur de 0.4 km aux personnes suivantes :

Monsieur Réjean Saint-Martin, 1438, Rang Sainte-Marie;

Monsieur Alfred Bergeron, 1391, Rang Saint-Michel;

Ferme des Iles 1996, 1349, Rang Saint-Michel;

Monsieur Jonathan Piette, 319, rue Guèvremont;

Monsieur Marc-Henri Gladu, 84, Rang Saint-François.

Cet appel d'offres est pour une durée de trois (3) ans et les soumissions seront ouvertes le jeudi 27 septembre 2012 à 10 :00 heures.

2012-204

Mandater notaire pour servitude d'égouttement

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement de mandater le notaire Pierrette Barthe pour préparer la servitude d'égouttement envers la municipalité pour le propriétaire suivant:

Monsieur Camille Courchesne, situé au 1274, Rang Saint-Michel sur le lot 4 506 487.

2012-205

Remboursement de taxes selon rapport de l'évaluateur

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin, appuyé par Nathalie Ross et résolu unanimement de rembourser les taxes selon les rapports de l'évaluateur numéros F12-165, F12-169, F12-173, F12-175, F12-177, F12-179 et F12-181; ces montants nous seront compensés par le MAPAQ.

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2012-206

Roche rues : partie de l'École, Barthe et de l'Église

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement de mettre de la roche sur une partie de la rue de l'École, de la rue Barthe et de la rue de l'Église pour les rendre carrossable et sur les accotements de la rue Guèvremont suite aux travaux de drains pluviaux.

2012-207

Tour Hydro-Québec

Attendu qu'Hydro-Québec va démanteler les structures de la traversée fluviale (tour) située près du rang Saint-Joseph;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola est intéressée à acquérir le terrain appartenant à Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par Daniel Valois, appuyé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire-trésorier à remplir la demande afin de connaître les conditions de vente dudit terrain.

2012-208

Dons – divers organismes

Il est proposé par et secondé par et résolu unanimement de faire les dons suivants :

Place aux Jeunes	100,00\$
------------------	----------

2012-209

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2012-197, 2012-198, 2012-203, 2012-204, 2012-205, 2012-206 et 2012-208.

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, Secrétaire-Trésorier & Directeur Général

*Initiales du Maire*

179

*Initiales du secrétaire*

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

179

*Initiales du secrétaire*

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

179

*Initiales du secrétaire*

Procès verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola